

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2974

présenté par

M. Mickaël Bouloux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Tellier

ARTICLE 38**ÉTAT G****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Après l'alinéa 1276, insérer l'alinéa suivant :

« Sommes financées par le crédit impôt recherche (CIR) véritablement allouées à la recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de créer un nouvel indicateur de performance pour évaluer l'impact du CIR, en évaluant de manière transparente les sommes véritablement allouées à la recherche.